

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 17 juin 2019

L'an 2019, le dix-sept du mois de juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maulette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Eric TONDU, Maire.

**Présents** : Mmes et Ms Eric TONDU, Joëlle BROGUET, Raymond DESCHAMPS, Anne DUCHALAIS, Stéphane GORNES, Michèle JENNER, Renée LECONTE, Marie-France ROBERT, Muriel VIQUERAT, Marie Isabelle DAULLÉ, Bertrand VAN DAMME et Hervé JANNIN.

**Absents** : Mme Claire THIOLLET et Ms Johnathann GODARD et Marc NEUHOFF

**Secrétaire de séance** : Monsieur Bertrand VAN DAMME, Adjoint au Maire

#### Fixation des tarifs périscolaires pour l'année 2019-2020

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- de **FIXER**, pour l'année scolaire 2019-2020, les tarifs suivants :

#### PÉRISCOLAIRE : TARIFS 2019-2020

	Tarifs pour Maulette, Dannemarie et Havelu		Tarifs extérieurs	
	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020
Garderie matin	2,70 €	2,70 €	5,20 €	5,20 €
Cantine	5,00 €	5,00 €	6,80 €	6,80 €
Garderie soir	3,90 €	3,90 €	6,00 €	6,00 €
tarif réduit cantine	2,60 €	2,60 €	3,60 €	3,60 €

- d'**ADOPTER** le règlement intérieur des services périscolaires proposés par la commune comme annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme.  
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Eric TONDU

